

Mais où est donc passée la ministre de la justice ?

Le 29 juillet, en ce temps bientôt (déjà ?) ancien où une certaine « affaire Woerth-Bettencourt » défrayerait la chronique, Michèle Alliot-Marie publiait dans *Le Monde* une tribune gravement intitulée « Pour l'honneur de la justice ». Se posant en gardienne intransigeante d'une institution judiciaire « seraine, impartiale, indépendante », la ministre d'Etat s'en prenait violemment à ceux qui dénourcaient une justice « aux ordres » face à ce scandale impliquant des responsables politiques, économiques et judiciaires.

Plus solennelle que jamais, la garde des sceaux affirmait : « Il est de mon devoir de préserver la justice de toute pression, qu'elle soit hiérarchique, politique ou médiatique (...) La justice n'appartient ni au gouvernement ni à une poignée de spécialistes du bruit médiatique. Indépendance et impartialité en sont les vertus premières. Les remettre en cause pour des motifs de basse politique est préjudiciable à la confiance des Français en leur justice, et donc à la société tout entière. » Depuis silence radio.

Mathieu Bonduelle

Secrétaire général du Syndicat de la magistrature

Pourtant, les occasions n'ont pas manqué, ces derniers temps, pour de telles déclamations. Un nouveau record de « pression » exercée sur la justice par certains « spécialistes du bruit médiatique » a même été enregistré. Outre que le chef de l'Etat et plusieurs de ses porte-parole ont encore court-circuité la Place Vendôme en annonçant avec fracas une kyrielle de mesures juridiquement (et démocratiquement) aberrantes, ils ont souvent manifesté un goût prononcé pour l'intrusion dans ce « cours de la justice » si cher à Michèle Alliot-Marie.

Ainsi Nicolas Sarkozy n'a-t-il pas hésité à déclarer à Grenoble, alors que plusieurs enquêtes sont en cours : « Les forces de l'ordre ont été prises à partie par des assaillants qui se sont permis de leur tirer des

sus à balles réelles avec l'intention de tuer. Ce sont des tentatives de meurtre (...). Des policiers ont fait l'objet de menaces de mort (...). Je veux leur dire que nous n'avons aucune complaisance, aucune faiblesse vis-à-vis des délinquants et criminels qui seront mis hors d'état de nuire et dont la seule place est en prison (...). L'homme qui est tombé sous le tir d'un policier venait de commettre un braquage. [Les policiers] ont répondu en état de légitime défense. »

« Présumé coupable »

Autre juge autoproclamé, Eric Ciotti a écrit à propos des mêmes événements : « Un criminel multirécidiviste, armé d'un fusil automatique, muni d'un gilet pare-balles ne dissimule que peu ses intentions. » Quant à Brice Hortefeux, beau-coup plus attaché à la présomption de son innocence qu'à d'autres (rappelez-vous qu'il a été récemment condamné en première instance pour injure raciale), il est allé jusqu'à qualifier un mis en examen de « *presumé coupable* », avant de préciser avec brio qu'il s'agissait seulement de son « opinion », au demeurant parfaitement « claire »...

Mais où est donc notre ministre de la justice pour mettre celle-ci « à l'abri de l'intervention des indignes et des tumules de la conjoncture » ? Sans doute au même endroit que notre ministre des libertés qui, après la décision à effet retard du Conseil constitutionnel sur la garde à vue, n'a pas présumé aux magistrats comment faire respecter la Constitution, jusqu'à la modification de la loi... Mieux, la directrice des affaires criminelles et des grâces les a invités, le 30 juillet, à violer quotidiennement nos textes fondateurs en appliquant les « dispositions (anti-constitutionnelles) du code de procédure pénale en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2011 » !

La chancellerie pouvait et devait tirer immédiatement les conséquences de cette décision – mais aussi d'une bonne quarantaine d'arrêtés de la Cour européenne des droits de l'homme – pour que, sans attendre, les personnes placées en garde à vue jouissent de leurs droits élémentaires. Il en est ainsi de « *l'honneur de la justice* », selon Michèle Alliot-Marie : Philippe Couroye et Eric Woerth méritaient bien une tribune. ☹